

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 950-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 950 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME AFIN D'IDENTIFIER LE SITE ORFORD MUSIQUE COMME ÉTANT UNE ZONE À PROTÉGER

À toutes les personnes intéressées par le projet de *Règlement numéro 950-2 modifiant le Règlement numéro 950 concernant le plan d'urbanisme*, avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière à la Municipalité du Canton d'Orford, que le conseil municipal a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le projet de règlement suivant :

**« Projet de Règlement numéro 950-2
modifiant le Règlement numéro 950 concernant le plan d'urbanisme afin
d'identifier le site Orford Musique comme étant une zone à protéger »**

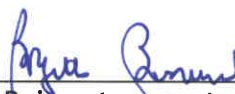
L'objet du projet de règlement a pour but de modifier le règlement du plan d'urbanisme afin d'identifier le site Orford Musique comme étant une zone à protéger au niveau patrimonial.

Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, une consultation publique se déroulera à la mairie située au 2530, chemin du Parc, le **mardi 5 juillet 2022 à compter de 18 h 30**, conformément aux articles 125, et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette consultation présidée par la mairesse, ou un autre membre du conseil désigné par celle-ci, des explications sur ce projet de règlement et les conséquences de son adoption seront données. De plus, cette consultation a pour but d'entendre toutes les personnes désirant s'exprimer à l'égard de ce projet de règlement.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet (www.canton.orford.qc.ca) de la Municipalité du Canton d'Orford ou sur rendez-vous au bureau de la Municipalité.

Donné à Canton d'Orford, le 15 juin 2022.


Brigitte Boisvert, avocate
greffière